

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT DIZIER MASBARAUD
D2025/015**

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 023-200085314-20250409-D2025015-BF



SEANCE DU 09 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 09 avril

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20 h 00 à la mairie de Saint Dizier Leyrenne, 23400 Saint Dizier Masbaraud sous la présidence de Monsieur Joël ROYÈRE

Nombre de Conseillers en exercice : 17	Présents :
Présents : 15	Mmes CHABRIER Isabel, DEMARGNE Céline, MAINGOUTAUD Élodie, PRADEAU Carine, SALADIN Christine, SIMONET Laura,
Représentés : 0	MM. ROYERE Joël, AUMEUNIER Sébastien, KAPLAN Iskender COUCAUD Thierry, DURUDAUD Patrick, LAROCHE Michel. MARGOT Manuel. PETIT-COULAUD Bastien, SCAFONE Dominique
Votants : 15	
Abst. : 0	Excusés : ROYERE Julie.
Exprimés : 15	
Oui : 15	Absente : LEGRAND Coline
Non : 0	Pouvoirs :
	Secrétaire de séance : M. SCAFONE Dominique

OBJET : Vote du Budget primitif 2025 – Budget principal 18900

Date d'envoi du budget primitif aux membres : 28 mars 2025

Les budgets primitifs de la collectivité, finalisés par la commission finances dans sa séance du 26 mars 2025 sont présentés aux membres du Conseil municipal par Madame Christine SALADIN.

Section de FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
011	CHARGES à CARACTERE GENERAL 509 552,82
012	CHARGES de PERSONNEL 678 500,00
014	ATTENUATIONS de PRODUITS
65	AUTRES CHARGES de GESTION COURANTE 169 018,84
	TOTAL DEPENSES de GESTION COURANTE 1 357 071,66
66	CHARGES FINANCIERES 12 409,83
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES 100,00
68	DOTATIONS aux PROVISIONS 5 000,00
	TOTAL DEPENSES REELLES 1 374 581,49
023	VIREMENT à la SECTION d'INVESTISSEMENT 210 000,00
	OPERATIONS d'ORDRE 8 500,00
	TOTAL 1 593 081,49
	TOTAL DES DEPENSES 1 593 081,49

RECETTES	
013	ATTENUATIONS de CHARGES 40 000,00
70	PRODUITS des SERVICES 49 000,00
73	IMPOTS et TAXES 97 500,00
731	FISCALITE LOCALE 613 989,00
74	DOTATIONS et SUBVENTIONS 617 867,00
75	AUTRES PRODUITS de GESTION COURANTE 34 500,00
	TOTAL RECETTES de GESTION COURANTE 1 452 856,00
76	PRODUITS FINANCIERS
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS
78	REPRISES sur PROVISIONS
	TOTAL RECETTES REELLES 1 452 856,00
	OPERATIONS d'ORDRE 8 500,00
	TOTAL 1 461 356,00
002	EXCEDENT REPORTE n-1 131 725,49
	TOTAL des RECETTES 1 593 081,49

Section d'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
 Reçu en préfecture le 18/04/2025
 Publié le
 ID : 023-200085314-20250409-D2025015-BF



DEPENSES		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	
	TOTAL DEPENSES d'EQUIPEMENT	483 976,30
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, et RESERVES	
13	SUBVENTIONS d'INVESTISSEMENT	
16	EMPRUNTS et DETTES ASSIMILEES	365 723,70
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
020	DEPENSES IMPREVUES	
	TOTAL DEPENSES FINANCIERES	365 723,70
	OPERATIONS d'ORDRE	8 500,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	93 417,24
	TOTAL	951 617,24
001	SOLDE d'EXECUTION NEGATIF REPORTE n-1	617 361,14
	TOTAL des DEPENSES	1 568 978,38
	RESTES à REALISER en DEPENSES	730 294,70
	TOTAL en DEPENSES	2 299 273,08

RECETTES		
13	SUBVENTIONS d'INVESTISSEMENT	165 000,00
16	EMPRUNTS et DETTES ASSIMILEES	500 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
22	IMMOBILISATIONS RECUES en AFFECTAT*	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	
	TOTAL RECETTES d'EQUIPEMENT	665 000,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, et RESERVES	181 900,00
1068	EXCEDENTS de FONCTIONNEMENT CAPITAL	589 287,45
	EXCEDENTS MIS EN RESERVE	
	TOTAL RECETTES FINANCIERES	771 187,45
021	VIREMENT de la SECT* de FONCTIONNEMENT	210 000,00
	OPERATIONS d'ORDRE	8 500,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	93 417,24
	TOTAL	1 748 104,69
001	SOLDE d'EXECUTION POSITIF REPORTE n-1	
	TOTAL des RECETTES	1 748 104,69
	RESTE à REALISER en RECETTES	751 168,39
	TOTAL en RECETTES	2 499 273,08

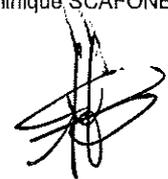
Budget proposé en suréquilibre de : 200 000,00

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de Madame Christine SALADIN, approuve à l'unanimité des présents, le budget 2025, tel que présenté ci-dessus.

Le Maire,
Joël ROYÈRE



La secrétaire de séance,
Dominique SCAFONE



Le Maire,
Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr